



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/39/811  
S/16857

11 décembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 68, 69, 123, 124 et 129 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE

DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN

DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE

ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE

CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,

L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION

DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 11 décembre 1984, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention le texte du communiqué de presse ci-après publié le 4 décembre 1984 à Kaboul par l'Agence d'information Bakhtar :

"Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan a déclaré aujourd'hui à Kaboul que les forces militaires pakistanaises avaient une nouvelle fois, dans le courant de la nuit des 1er, 2 et 3 décembre, bombardé à l'aide de pièces d'artillerie lourde à longue portée la région de Barikot (province de Kunar) et la région de Jaji (province de Paktia).

Ces actes d'agression brutale ont fait un blessé grave dans la région de Jaji et causé des dommages matériels importants dans les deux régions visées.

Devant ces attaques, le responsable du Premier département politique au Ministère des affaires étrangères a convoqué aujourd'hui le chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan. Il l'a informé que la République démocratique

d'Afghanistan considèrait que les actes d'agression répétés des forces pakistanaises donnaient une nouvelle dimension à la guerre non déclarée menée contre la République démocratique d'Afghanistan.

Le porte-parole a ajouté que la République démocratique d'Afghanistan dénonçait vigoureusement cette agression et protestait avec énergie auprès du Gouvernement pakistanais. La République démocratique d'Afghanistan rappelle une nouvelle fois aux autorités pakistanaises qu'elles doivent mettre fin à leur politique d'agression armée et à leurs provocations hostiles avant que la situation à la frontière des deux pays ne s'aggrave et ne menace la paix et la sécurité dans la région. Le porte-parole a indiqué que, dans le cas contraire, les autorités pakistanaises seraient pleinement responsables des conséquences des incidents causés.

En conclusion, le porte-parole a déclaré que la République démocratique d'Afghanistan se réservait le droit de prendre les mesures appropriées pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale".

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 68, 69, 123, 124 et 129, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

-----

